



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/581
S/16782

19 octobre 1984
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 12, 18, 25, 29, 31, 33, 36, 38, 42, 43,
68, 69, 71, 74, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 96,
98, 102, 104, 105, 107, 108, 120, 123, 124, 126,
133, 138 et 139 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE

L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE
LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA

COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT

QUESTION DE CHYPRE

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE

COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR
LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR
LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES
OCCUPES

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE

FORMATION ET RECHERCHE

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUISSANCE DES
DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE POLITIQUE,
MILITAIRE, ECONOMIQUE ET AUTRE ACCORDEE AU
REGIME RACISTE ET COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD
APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA
DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME
ET LA DISCRIMINATION RACIALE
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION
EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A
L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION
RACIALE
DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE
LA TECHNIQUE
PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE
L'HOMME
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE
CADRE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR
MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET
AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS
TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS
DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A
ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA
DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES
ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
MOYENS D'ETUDE ET DE FORMATION OFFERTS PAR LES
ETATS MEMBRES AUX HABITANTS DES TERRITOIRES NON
AUTONOMES
RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES
ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES
DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES
DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE
ECONOMIQUE INTERNATIONAL
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE
ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE RENFORCEMENT DE
L'EFFICACITE DU PRINCIPLE DU NON-RECOURS A LA
FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE
DE L'ORGANISATION
DROIT DES PEUPLES A LA PAIX
SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

Lettre datée du 15 octobre 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport du Rapporteur (annexe I) et des autres documents (annexes II à IV) de la troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Managua (Nicaragua) du 10 au 12 mai 1984, en vous priant de bien vouloir le faire distribuer aux Etats Membres comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 18, 25, 29, 31, 33, 36, 38, 42, 43, 68, 69, 71, 74, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 96, 98, 102, 104, 105, 107, 108, 120, 123, 124, 126, 133, 138 et 139 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

ANNEXES

	<u>Pages</u>
I. Rapport du rapporteur	5
II. Allocution prononcée par M. Daniel Ortega Saavedra, commandant de la révolution et coordonnateur de la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale, à l'ouverture de la troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement	9
III. Recommandations de la Commission I sur la coopération dans le domaine de la formation professionnelle entre les pays non alignés et autres pays en développement et la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur rural et non structuré	10
IV. Résolutions	21

ANNEXE I

Rapport du Rapporteur

1. La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement s'est tenue au Centre des congrès César Augusto Silva à Managua (Nicaragua) du 10 au 12 mai 1984.
2. Les 46 pays et mouvements de libération nationale membres du Mouvement ci-après y ont participé : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Belize, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Haute Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jordanie, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Malte, Nicaragua, Organisation de libération de la Palestine, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République démocratique populaire du Yémen, République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Suriname, Syrie, Tunisie, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe.
3. Les pays et organisations suivants y ont assisté en qualité d'observateurs : Brésil, El Salvador, Mexique, République dominicaine, Venezuela, Organisation de l'unité africaine et Organisation des Nations Unies.
4. L'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Etats américains et l'Organisation arabe du travail y ont également assisté en qualité d'invités spéciaux.
5. La séance d'ouverture a été présidée par M. Daniel Ortega Saavedra, commandant de la révolution et coordonnateur de la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua et membre de la Direction nationale du Front sandiniste de libération nationale; le Bureau était composé des personnalités ci-après : M. Miguel D'Escoto Brockman, ministre de l'extérieur du Nicaragua; M. Bakr M. Rasoul, ministre du travail de l'Iraq et président de la deuxième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement; M. Benedito Meneses Fonseca, ministre du travail du Nicaragua; M. Mohamed Ennaceur, ministre du travail de la Tunisie et président du Groupe des pays coordonnateurs dans le domaine de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines; M. Vireendra Patil, ministre du travail de l'Inde, pays président le Mouvement des non-alignés; ainsi que les représentants des pays coordonnateurs dans le domaine de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines : M. Joaquim Benavides Rodrigues, président du Comité cubain du travail et de la sécurité sociale; M. Arturo Donaldlo Melo S., ministre du travail et du bien-être social du Panama; M. Anwarul K. Chowdhury ministre du Bangladesh, et M. Francisco Miguel Mugnolo, sous-secrétaire au travail et à la sécurité sociale d'Argentine.
6. M. Bakr M. Rasoul, ministre iraquien du travail et président de la deuxième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement a prononcé l'allocution d'ouverture de la Conférence. Il a fait observer que l'importance de cette réunion venait de ce qu'elle représentait un facteur essentiel mettant en valeur les efforts notables déployés par les pays non alignés pour jouer un rôle efficace et pratique à l'échelon international et

trouver des solutions objectives à leurs problèmes économiques et sociaux, allant dans le sens d'une amélioration des conditions de vie de leurs peuples; ces efforts visaient aussi à offrir des moyens de protection suffisants et les ressources humaines et matérielles plus importantes nécessaires pour contribuer efficacement à la réalisation des plans de développement économique et social, garantir la pleine participation de tous aux différentes activités et atteindre tous les objectifs visés sans discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur ou les croyances religieuses.

7. M. Vireendra Patil, ministre indien du travail a également pris la parole à la séance d'ouverture, et a donné lecture du message ci-après de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés, à la Conférence : "La majorité des peuples du monde vivent dans les pays en développement, où ils mènent une lutte difficile pour le progrès économique. L'accroissement de la production visant à satisfaire leurs besoins croissants peut élever leur niveau de vie. Il faut pour cela moderniser l'agriculture et acquérir de nouvelles technologies afin de promouvoir l'industrialisation, et planifier avec soin une stratégie visant à améliorer la santé publique, l'éducation et le logement. Les pays non alignés se heurtent à différents problèmes communs. La majorité de nos pays dépendent pour une large part de l'agriculture et sous-utilisent leur force de travail. Un échange de points de vue et de données d'expérience sera extrêmement utile à tous. Je me réjouis que le Gouvernement nicaraguayen ait pris l'initiative d'organiser la troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, conformément aux programmes d'action pour la coopération économique adoptés lors du septième Sommet des pays non alignés".

8. Pendant la séance d'ouverture, la Conférence a eu le privilège d'entendre l'importante allocution de M. Daniel Ortega Saavedra, commandant de la révolution, coordonnateur de la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua et membre de la Direction nationale du Front sandiniste de libération nationale.

9. Le commandant Ortega a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence au nom du peuple laborieux et combattant du Nicaragua et les a remerciés de la confiance qu'ils avaient placée dans le Nicaragua en décidant de tenir cette réunion ministérielle à Managua. Il a dénoncé la brutale agression impérialiste menée contre son pays dans les domaines militaire, économique et politique par le Gouvernement nord-américain actuel et ses agents qui utilisent les territoires hondurien et costa-ricien à ces fins, de même que le minage des ports nicaraguayens perpétré en violation patente du droit international. Le commandant Ortega a rappelé les principes de la révolution populaire sandiniste et réaffirmé que ni les agressions, ni les chantages ni les pressions ne détourneraient le Nicaragua de l'engagement solennel qu'il avait pris de se conformer aux principes et objectifs dont s'inspirait le Mouvement des pays non alignés, notamment la défense de l'indépendance nationale et le droit des peuples à l'autodétermination. Il a ajouté que la validité que les conclusions des deux conférences précédentes continuaient de revêtir alors que l'ordre économique international devenait de plus en plus injuste, que la dépendance s'accroissait et que l'escalade de la guerre impérialiste faisait peser une menace de plus en plus lourde sur la paix et la stabilité, témoignant de la nécessité de faire en sorte que les pays non alignés et les autres pays en développement entreprennent des actions conjointes.

10. M. Bakr M. Rasoul, ministre iraquien du travail et président de la deuxième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement a fait l'éloge de l'intervention du commandant Daniel Ortega Saavedra et insisté sur l'engagement que le Nicaragua avait pris de lutter pour les principes du Mouvement des pays non alignés malgré l'agression impérialiste dont il était victime, et a proposé à la Conférence de faire figurer cette allocution capitale parmi ses documents officiels. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

11. M. Benedicto Meneses Fonseca, ministre nicaraguayen du travail a été élu président de la Conférence.

12. Le Président de la troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement a prononcé un important discours dans lequel il a indiqué entre autres choses, que la formation professionnelle des travailleurs devait non seulement développer les compétences et le savoir-faire inhérents à un métier ou une spécialité, mais aussi permettre aux intéressés d'acquérir les éléments techniques et culturels indispensables, pour avoir une vision globale de la réalité et du procès de production. Il fallait en outre consentir des efforts pour démocratiser l'OIT en assurant une participation équitable des pays du tiers monde aux travaux de tous ses organes directeurs, car cela lui permettrait de mieux répondre à l'attente des pays les plus pauvres, premiers touchés par les problèmes pressants du monde du travail. Sur la proposition du Président de la deuxième Conférence, ce discours a été inclus parmi les documents officiels de la réunion.

13. La Conférence a élu les vice-présidents suivants : pour l'Europe, M. Pavlos Papageorghiu, ministre du travail de Chypre; pour l'Asie, M. Vireendra Patil, ministre du travail de l'Inde; et pour l'Afrique, M. Mohamed Ennaceur, ministre du travail de la Tunisie.

14. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence a élu M. Jamil Mahauad, ministre du travail de l'Equateur, rapporteur.

15. Le projet d'ordre du jour a ensuite été adopté et inclus parmi les documents finaux de la Conférence.

16. La Conférence a entendu l'intéressante allocution de M. Mohamed Ennaceur, ministre du travail de la Tunisie et président du groupe des pays coordonnateurs dans le domaine de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines. Celui-ci a fait observer que la Conférence était un événement important dans l'histoire du Mouvement des pays non alignés et un jalon de plus dans la transformation des relations internationales par le dialogue, en vue de l'instauration d'une plus grande justice et d'une compréhension accrue entre les peuples et les nations et pour le renforcement de la paix dans le monde. Il a également fait mention de l'importance que revêtait la coopération horizontale entre les pays du Mouvement, notamment la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines, ainsi que de la nécessité d'accroître l'activité des pays non alignés au sein de l'OIT. Considéré comme une contribution importante aux délibérations et au succès de la Conférence, ce discours a été adopté comme document officiel.

17. M. Khaled Abdel Rahman, Directeur de Section au Département populaire de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Berhanu Bayeh, ministre du travail de l'Ethiopie, Mme Mila Djordjic, vice-présidente du Comité du travail de la Yougoslavie, et M. Guillermo González, ministre du travail de la Colombie, ont pris la parole au nom des pays et mouvements de libération d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes, respectivement, et se sont félicités de l'élection du ministre nicaraguayen du travail à la présidence de la Conférence.

18. La Conférence a organisé ses travaux en conformité avec les suggestions du groupe des pays coordonnateurs dans le domaine de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines, à savoir qu'elle s'est réunie en séance plénière pour entendre les allocutions des ministres et chefs de délégations, avant de constituer deux commissions pour examiner les thèmes inscrits à l'ordre du jour : thème 2 "Emploi et mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs rural et non structuré" et thème 3 "Coopération dans le domaine de la formation professionnelle entre les pays non alignés et autres pays en développement" (Commission 1); thème 1 "Suivi des décisions des conférences des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement" et thème 4 "Participation et coordination des pays non alignés dans les réunions organisées dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail, dont les questions relatives aux normes internationales du travail" (Commission 2). La Conférence s'est de nouveau réunie en séance plénière pour approuver les documents et les résolutions.

19. La Conférence a élu M. Ali Bin Thabet, vice-ministre du travail et de l'administration publique de la République démocratique populaire du Yémen, président de la Commission 1, et M. Anthony Butele Legulu, ministre de l'Ouganda, président de la Commission 2.

20. Plus de 25 ministres, chefs de délégations et représentants des pays et mouvements de libération membres du Mouvement des non-alignés et d'organisations observatrices et invitées, sont intervenus en séance plénière, ce qui a permis aux délégations de procéder à une analyse approfondie de la situation de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays non alignés et d'orienter les débats des Commissions 1 et 2.

21. Un comité de rédaction constitué à l'issue du débat général en séance plénière et présidé par le Nicaragua en tant que pays siège, a analysé les projets de résolution présentés par plusieurs délégations.

22. La Conférence a adopté les documents finaux établis par les deux Commissions et les résolutions présentées par le Comité de rédaction.

23. La Conférence a pris connaissance du présent rapport et a décidé de l'inclure dans son rapport final.

ANNEXE II

Allocution prononcée par M. Daniel Ortega Saavedra, commandant de la révolution et coordonnateur de la Junte du gouvernement de reconstruction nationale, à l'ouverture de la troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement

Au nom du peuple nicaraguayen, je tiens à remercier M. Rasoul Bakr, ministre iraquien du travail, et M. Vireendra Patil, ministre indien du travail, de leurs déclarations.

Messieurs les ministres, messieurs les représentants, observateurs et invités spéciaux, le peuple laborieux et combattant du Nicaragua souhaite chaleureusement et fraternellement la bienvenue aux participants à cette troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement et les remercie de la confiance qu'ils ont placée dans le Nicaragua en décidant de tenir cette réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés à Managua. Le Nicaragua libre a eu l'honneur d'accueillir la cinquième réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination tenue en 1983 et la Junte du gouvernement de reconstruction nationale s'enorgueillit d'ouvrir aujourd'hui cette troisième Conférence des ministres du travail.

La première Conférence des ministres du travail, tenue à Tunis en 1978, a examiné le bilan et les perspectives de la mise en oeuvre du Programme d'action élaboré à la Conférence mondiale de l'emploi organisée sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail en 1976, en même temps qu'elle examinait les programmes d'action pour la coopération horizontale entre les pays en développement touchant les ressources humaines et la satisfaction des besoins fondamentaux de leurs peuples.

Les conclusions de la première Conférence indiquaient que les problèmes du chômage, de la pauvreté et de la satisfaction des besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de logement, d'habillement, d'éducation, de santé, d'eau potable, de transport, notamment, ne pourraient être résolus sans d'importantes améliorations de la croissance économique. On y faisait en outre observer que les objectifs des pays en développement en matière d'emploi ne pourraient pas être atteints sans une croissance économique allant de pair avec des réformes profondes dans des domaines tels que la répartition des revenus, l'éducation et la formation des travailleurs et l'amélioration de la condition de la femme et de la jeunesse.

La première Conférence a constaté que les processus de développement et de transformation sont difficiles à assurer en raison de facteurs qui échappent au contrôle des pays en développement et compromettent les possibilités qui leur sont offertes d'atteindre leurs objectifs en matière d'emploi et d'amélioration de la qualité de la vie de leurs populations. Ces facteurs incluent la dépendance économique, financière, technologique, intellectuelle et psychologique qui touche tous les aspects vitaux du progrès social.

La première Conférence a indiqué que dans nombre de pays en développement, ce degré de dépendance résulte du retard entraîné par des dizaines d'années de domination et d'exploitation colonialistes.

La Conférence de Tunis a analysé la tendance à l'aggravation de la dépendance due aux politiques protectionnistes en matière de commerce international, à la détérioration des termes de l'échange et à l'inflation importée - facteurs déterminants pour le développement et la transformation, qui échappent au contrôle des pays en développement -, ainsi que les tensions qui compromettent la paix et la sécurité internationales.

La première Conférence a donc réaffirmé que le succès de la stratégie de satisfaction des besoins fondamentaux de la population dépendrait avant tout du renforcement de la paix mondiale et du désarmement, ainsi que de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

La deuxième Conférence, tenue à Bagdad en 1981, a approfondi les travaux que la première Conférence avait consacrés à la coopération horizontale entre les pays en développement, dans les domaines de la formation professionnelle, de la protection des travailleurs et des politiques de l'emploi, en approuvant un programme triennal de coopération technique entre les pays non alignés et autres pays en développement.

La deuxième Conférence a inscrit ses délibérations dans le cadre de la défense de la paix et de la sécurité internationales face aux menaces et aux agressions dirigées contre nos pays en dénonçant dans ses résolutions les actions sionistes entreprises contre le peuple palestinien et le Liban et l'annexion sioniste du Golan, en condamnant les mesures prises à l'encontre du Panama par les Etats-Unis, ainsi que le régime raciste d'Afrique du Sud, et en exprimant sa solidarité avec les pays de première ligne.

Les deux conférences ont procédé à une analyse politique et théorique des facteurs économiques, sociaux et politiques internationaux et nationaux qui font obstacle aux possibilités de développement des pays en développement, dont l'ordre économique international injuste, la dépendance en découlant et les menaces contre la paix et la stabilité mondiales, y compris les agressions impérialistes contre l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination de nos pays.

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement se réunit aujourd'hui à Managua, et nous savons que les conclusions des deux conférences qui l'ont précédée demeurent aussi valides qu'elles l'étaient quand elles ont été adoptées. Il me semble néanmoins, messieurs les ministres, messieurs les représentants, observateurs et invités spéciaux, que nous pouvons affirmer que la situation décrite à l'occasion de ces conférences est encore plus critique et dramatique en 1984 qu'en 1978 ou en 1981.

L'ordre économique international est devenu d'autant plus injuste que les termes de l'échange ont continué de se détériorer, les politiques protectionnistes de s'accroître et la pression économique que fait peser le service de la dette extérieure de s'alourdir, et qu'il est impossible de faire face à ces problèmes sans sacrifier toute possibilité de développement, voire la capacité d'importation des produits nécessaires pour satisfaire les besoins fondamentaux, tels que combustibles, médicaments et, dans certains cas, denrées alimentaires. La crise économique internationale a encore aggravé la dépendance et, fait suprêmement préoccupant, la réalisation des objectifs que constituent la paix et le désarmement

est plus éloignée aujourd'hui qu'en 1978 ou en 1981. Nous vivons en fait une nouvelle escalade de l'agression impérialiste, dont l'objectif est de susciter des guerres dans différentes régions du monde, pour préserver l'ordre économique international injuste, accroître le degré de dépendance et attaquer l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination de nos peuples en développement.

Les agressions dirigées contre des pays d'Amérique latine - l'Argentine et la Grenade hier, le Nicaragua aujourd'hui - illustrent de façon probante cette politique agressive et belliciste, de même que le font au demeurant les gouvernements qui cèdent au chantage économique et vendent leur territoire, leur armée, leur souveraineté et leur honneur pour un plat de lentilles afin de faciliter les agressions impérialistes contre les peuples et les gouvernements qui luttent pour une véritable indépendance économique.

Dans le contexte de la crise économique mondiale, la nouvelle escalade de la guerre impérialiste s'accompagne d'une résurgence de la mentalité néocolonialiste et de la servilité dans les secteurs réactionnaires de certains pays. L'impérialisme alimente cette tendance par le biais de la diversion idéologique, de la subornation et d'autres formes d'action clandestine, ainsi que du chantage macro-économique, qui consiste à transformer le service de la dette extérieure massif et insoutenable de nos pays en un instrument de pression politique, servant à accentuer leur dépendance économique et politique.

L'aide extérieure bilatérale ou multilatérale, sur laquelle peut s'exercer un contrôle impérialiste, perd ainsi son caractère d'instrument de développement de nos pays et se transforme en instrument de domination. Elle n'est plus seulement assortie de conditions économiques, mais aussi de pressions politiques explicites, afin de créer des complices actifs et passifs dans l'escalade des guerres impérialistes.

Tout cela se traduit par une agressivité impérialiste accrue à l'égard des peuples africains, asiatiques et arabes qui se sont libérés du joug colonial et de ceux qui luttent pour se libérer de la domination coloniale, du racisme, de l'apartheid, du néocolonialisme et de la domination impérialiste.

C'est ainsi que le Gouvernement nord-américain actuel a essayé de couvrir son invasion brutale de la Grenade d'un manteau néocolonial en la faisant passer pour une opération des pays des Caraïbes.

En Amérique centrale, de même, le Honduras et le Costa Rica se sont transformés en bases d'agression à partir desquelles opèrent les mercenaires organisés, financés, entretenus et dirigés par la Central Intelligence Agency des Etats-Unis pour attaquer le Nicaragua.

Le coût des dommages matériels résultant de l'agression impérialiste en 1983 s'élève à 120,1 millions de dollars, soit 31 p. 100 de nos exportations ou 3 p. 100 du produit intérieur brut, 20 p. 100 des investissements et 6 p. 100 de la consommation totale de la population. Cette année, la politique de terrorisme d'Etat du Gouvernement nord-américain actuel a causé des dommages d'un montant de 10,4 millions de dollars au seul titre du minage de nos ports.

De 1981 à ce jour, la politique de terrorisme d'Etat nord-américaine a causé 1 873 victimes parmi les seuls agents de l'Etat et paysans des coopératives, dont 733 sont morts, 125 ont été blessés et 1 015 capturés.

A toute cette politique d'agression du Gouvernement nord-américain s'est ajouté le minage de nos ports perpétré en violation patente du droit et des règles régissant le transport maritime international. Le Nicaragua a dénoncé cette action criminelle devant les organismes internationaux et a demandé des dragueurs de mines aux gouvernements amis pour protéger le trafic maritime international à destination de nos ports.

Outre les activités des forces et des agents de la CIA qui opèrent à partir du territoire du Honduras et du Costa Rica, c'est avec préoccupation que nous avons vu associer toujours plus directement des pays voisins aux plans visant à isoler, assiéger et attaquer le peuple nicaraguayen.

Hier, un hélicoptère nord-américain piloté par des militaires honduriens, qui violait notre espace aérien et accomplissait une mission d'espionnage, a été abattu par notre défense anti-aérienne dans la péninsule de Cosiquina. Celle-ci fait l'objet d'attaques aéronavales fréquentes contre des objectifs économiques et militaires. L'hélicoptère en question, et un autre, étaient venus de l'"île du tigre" qu'occupe actuellement l'armée nord-américaine, dont les navires de guerre occupent également le golfe de Fonseca.

Avant-hier, une attaque a été lancée contre un poste nicaraguayen à la frontière avec le Costa Rica, à quelques mètres d'un poste frontalier costa-ricien et, le 3 mai dernier, des forces costa-riciennes et des éléments de l'armée de la CIA ont monté une auto-attaque en territoire costa-ricien, devant le poste de douane stratégique de Peñas Blancas.

Il y a deux heures à peine, le président Ronald Reagan a lancé un appel au Congrès et au peuple nord-américains, leur demandant de comprendre et d'appuyer sa politique belliciste en Amérique centrale, que l'on ne peut objectivement qualifier que de désespérée.

Par son intervention de cette nuit, le président Reagan prétend faire approuver les fonds demandés pour assurer la poursuite de sa politique d'ingérence en El Salvador et continuer de financer les mercenaires de la CIA, qu'il a de nouveau qualifiés de "paladins de la liberté", pour continuer à assassiner notre peuple, miner nos ports, violer notre territoire, saboter notre économie et provoquer une pénurie de denrées alimentaires et de médicaments.

Afin de justifier cette demande, le président Reagan n'a fait que ressasser une série de calomnies absurdes et sans fondement contre notre gouvernement, caricaturant délibérément ainsi notre processus révolutionnaire et notre politique internationale. Je tiens à tirer parti de l'ouverture de cette importante rencontre du Mouvement des pays non alignés pour réaffirmer devant vous ce soir qu'en dépit de ce que M. Reagan voudrait faire croire au reste du monde :

- La révolution populaire sandiniste est profondément démocratique.
- Les agressions du Gouvernement nord-américain actuel ne nous empêchent pas de progresser à pas de géant dans l'édification de la première démocratie authentique dans notre pays, chose qui n'a jamais pu être tentée lorsque le Nicaragua se trouvait sous le contrôle de Washington.
- Notre révolution est authentiquement populaire et notre peuple lui apporte un appui politique beaucoup plus ample que celui que M. Reagan est parvenu à recueillir dans son propre pays.
- Nous ne sommes pas des ennemis des Etats-Unis et ne voulons pas être considérés comme tels du fait que nous défendons et continuerons à défendre notre droit à l'autodétermination. Nous tenons au contraire à entretenir de bonnes relations avec les Etats-Unis, comme le démontrent les propositions concrètes et détaillées que nous avons présentées en vue de normaliser nos relations avec ce pays grâce à des traités solennels et à des mécanismes de contrôle et de vérification.
- Nous avons répété à satiété que la crise en Amérique centrale a été artificiellement créée par le Gouvernement Reagan et que nous sommes également disposés à signer des pactes de non-agression et de coopération avec tous les pays de la région dans le cadre du processus de négociation de Contadora. Nous avons fait des propositions concrètes et détaillées à cet effet aussi.
- Nous avons pris des mesures importantes en faveur de ceux-là mêmes qui étaient impliqués dans l'action contre-révolutionnaire, au nombre desquelles figure une politique d'amnistie dont des milliers de personnes ont déjà tiré parti.
- Nous ne croyons pas à l'exportation des révolutions, nous nous sommes engagés à respecter le droit à l'autodétermination des autres peuples en toutes circonstances et nous avons lancé un appel tendant à ce que soient immédiatement conclus des accords régionaux visant à faire en sorte que les bases militaires étrangères existant dans la région soient supprimées et qu'il n'en soit pas installé de nouvelles, ainsi qu'à assurer le retrait immédiat de tous les conseillers militaires étrangers de la région.

Tout cela, le président Reagan le sait parfaitement, puisque nous le lui avons fait savoir oralement et par écrit, par l'entremise de tous les émissaires qu'il a envoyés au Nicaragua. M. Reagan a néanmoins choisi d'ignorer la réalité et de formuler devant le Congrès et le peuple nord-américains une série d'allégations mensongères et calomnieuses qui n'acquerront guère de crédit, nous osons l'espérer, fût-ce parmi ses propres concitoyens.

Le Nicaragua tient en outre à réaffirmer devant vous que ni les accusations, ni les agressions, ni le chantage et les pressions ne le feront revenir sur l'engagement solennel qu'il a pris de se conformer aux principes et objectifs dont s'inspire le Mouvement des pays non alignés, y compris en particulier la défense de l'indépendance nationale et le droit à l'autodétermination de tous les peuples.

(APPLAUDISSEMENTS)

Nous sommes convaincus que cette réunion ministérielle de notre mouvement saura répondre comme il convient aux agressions et aux menaces toujours plus graves que le Président de la puissance militaire nord-américaine dirige contre le Nicaragua, en raison précisément de notre fidélité inébranlable aux principes du non-alignement.

La validité que les conclusions des deux conférences précédentes continuent de revêtir alors que l'ordre économique international devient de plus en plus injuste, que s'accroît la dépendance et que l'escalade de la guerre impérialiste fait peser une menace toujours plus lourde sur la paix et la stabilité, témoigne de la nécessité de faire en sorte que les pays non alignés et les autres pays en développement entreprennent des actions conjointes.

Il nous incombe, aujourd'hui plus que jamais, d'entreprendre un effort concerté pour stabiliser les exportations de produits primaires des pays en développement et améliorer leurs termes de l'échange.

Ce qu'il nous faut, aujourd'hui plus que jamais, c'est un commerce d'articles manufacturés fondé sur la non-réciprocité avec les pays riches; ce qu'il nous faut, aujourd'hui plus que jamais, c'est un accroissement du transfert de ressources vers les pays en développement et un allègement de la charge de la dette qui la proportionne à nos capacités de paiement et nous permette de la supporter sans sacrifier nos possibilités de développement.

Il incombe également, aujourd'hui plus que jamais, à tous les pays non alignés et autres pays en développement, de serrer les rangs pour exiger la démocratisation des organismes internationaux et une plus grande sensibilité de ces organismes aux besoins pressants des pays en développement, ainsi que de coordonner plus étroitement leurs politiques pour atteindre ces objectifs et entreprendre des activités de coopération horizontale de façon à mettre en commun l'expérience qu'ils ont acquise en matière de techniques réellement adaptées à leurs moyens et de réduire leur dépendance.

Il nous incombe, aujourd'hui plus que jamais, de lutter pour la paix. Au Nicaragua même, nos combattants héroïques de l'armée populaire sandiniste et du ministère de l'intérieur, nos réservistes et nos miliciens défendant leurs villes et leurs coopératives, combattent pour préserver l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination de ce peuple non aligné et protéger l'économie de ce pays en développement.

Pendant ce temps, nos travailleurs de l'arrière s'évertuent à produire les denrées nécessaires pour assurer la poursuite de la lutte sur le front, réparer les dommages causés par l'agression impérialiste et satisfaire les besoins fondamentaux de notre peuple héroïque.

La lutte de notre peuple est la lutte historique des pays en développement que les ministres du travail ont analysée lors de leurs réunions antérieures; c'est la lutte menée pour assurer le plein emploi et la formation des travailleurs, augmenter la productivité, répartir équitablement les revenus, élever le niveau de vie des peuples et tirer le meilleur parti des possibilités de développement et de transformation dans le cadre d'une économie mixte, du pluralisme et d'une politique internationale de non-alignement.

Ce modèle n'est pas entaché de la dépendance intellectuelle ou psychologique dont la première Conférence des ministres du travail avait indiqué qu'elle entravait le processus de développement. Il est également affranchi des vestiges du colonialisme et du néocolonialisme dans lesquels la première Conférence avait vu un obstacle à la croissance économique et à l'élargissement du marché de l'emploi. Il est fondé sur la dignité, la valeur, le travail et le sacrifice d'un peuple qui a conquis sa liberté et son avenir et qui résiste à l'action terroriste que ses ennemis mènent pour le faire retomber dans ce passé de dépendance, de dictature politique et d'exploitation économique. C'est le modèle d'un peuple qu'inspire notre idéal sandiniste sacré : "la patrie libre ou la mort".

Ce peuple nicaraguayen, digne, épris de paix, mais jaloux de sa souveraineté, de son autodétermination et de son avenir vous accueille, messieurs les ministres, messieurs les représentants, observateurs et invités spéciaux, avec la fraternité de ceux qui se fondent sur des principes communs pour faire face aux problèmes avec lesquels ils sont aux prises et qui vous souhaite de mener à bien les délibérations de cette troisième Conférence avec le plus grand des succès, de façon à trouver dans l'unité de nos pays des solutions communes au bénéfice de tous nos peuples.

Je vous remercie. (APPLAUDISSEMENTS)

ANNEXE III

Recommandations de la Commission I sur la coopération dans le domaine de la formation professionnelle entre les pays non alignés et autres pays en développement et la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur rural et non structuré

I. Considérant qu'il faut trouver des solutions objectives aux nombreux et graves problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays non alignés et autres pays en développement, notamment à celui de la mise en valeur des ressources humaines qui est objectivement liée au développement économique et social, il faut consentir plus d'efforts pour conserver, développer, utiliser au mieux ces ressources et les transformer en énergie productive, de telle sorte qu'elles puissent participer au processus de développement et donc en tirer profit.

La Commission recommande que les pays non alignés coopèrent dans le domaine de la formation professionnelle en conjuguant leurs efforts et en mettant en place des procédures et des méthodes qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs mutuels. On trouvera ci-après quelques exemples des méthodes de coopération horizontale qui peuvent être expliquées dans ce domaine.

1. Création dans chaque pays non aligné d'un système de formation professionnelle regroupant tous les établissements de formation, d'enseignement et de recherche-développement pour mettre au point la politique en matière de formation professionnelle et unifier les procédures, déterminer les méthodes et règlements et former les instructeurs nécessaires pour répondre aux besoins réels en main-d'oeuvre de toutes catégories et à tous les niveaux. Mais cela n'est pas tout, car d'autres activités contribuent à la mise en valeur des ressources humaines, telles que la concertation d'accords de coopération horizontale en matière de formation, la création des structures adéquates (information, statistiques, techniques de formation, programmes, classification et normes professionnelles), ainsi que l'utilisation des données d'expérience et des compétences techniques pour la mise au point de programmes de formation, l'harmonisation des systèmes de formation et l'ouverture de nouveaux établissements de formation.

2. Création d'un centre chargé de coordonner et de développer la formation entre les pays non alignés et dont dépendraient ces établissements annexes qui assureraient les contacts avec les établissements nationaux de formation professionnelle, et ce en vue des objectifs suivants :

- Utiliser les données d'expérience positives que possèdent actuellement les pays non alignés au profit des pays qui en ont le plus besoin;
- Utiliser les moyens de formation des pays plus avancés ou des institutions internationales spécialisées;
- Renforcer les méthodes de collecte d'informations et de techniques de formation, dans le but d'établir une classification des professions à l'intention des pays non alignés;

- Exécuter des projets collectifs de formation;
- Echanger et promouvoir les méthodes de formation technique et professionnelle;
- Echanger et promouvoir les moyens de réinsérer les détenus et les handicapés dans la vie active de la société;
- Créer une unité d'échange d'informations et d'étude pour les pays non alignés;
- Contribuer à la solution des problèmes de formation des pays non alignés;
- Coordonner les dons des pays aux fins de formation;
- Echanger des données d'expérience et des compétences techniques et tenir des réunions de pays non alignés;
- Créer des centres de formation professionnelle avancés et spécialisés pour préparer des cadres ayant les compétences voulues pour faire face aux exigences des transferts de sciences et de technologies aux pays non alignés;
- Créer des centres de formation modèles dans certains pays;
- Former des instructeurs pour les centres de formation spécialisés afin de préparer les cadres compétents dans ce domaine;
- Faire des études et des recherches en matière de formation dans les pays non alignés;
- Promouvoir les relations et des accords bilatéraux dans le domaine de la formation;
- Définir les possibilités de formation dans chaque pays et les faire connaître aux autres pays non alignés afin d'établir, dans les programmes nationaux de formation, un plan de formation de la main-d'oeuvre étrangère;
- Organiser périodiquement des colloques et des séminaires pour analyser les problèmes communs de formation;
- Mettre au point, sous une forme ou une autre, une coopération et une coordination entre les universités et les centres de recherche des pays non alignés;
- Promouvoir les plans d'étude et les programmes de formation et les élaborer de la meilleure façon possible.

3. Application de la décision adoptée par la Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement tenue à Bagdad (1981) de créer un fonds de solidarité et d'assistance mutuelle pour la mise en valeur des ressources humaines, qui serait financé par des contributions volontaires selon les ressources et possibilités de chaque pays; cette contribution pourrait prendre également la forme de services d'experts. Ce fonds sera l'expression concrète du travail concerté et contribuera à l'application des propositions susmentionnées.

Il faut concrétiser ce projet de fonds de solidarité et d'assistance mutuelles.

4. Prenant en considération l'actuelle situation économique mondiale et le rôle crucial que jouent la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que le développement de la coopération technique et de la formation professionnelle pour le progrès des pays en développement, la Conférence lance un appel pour que soit convoquée une conférence des Nations Unies sur l'utilisation et la mise en valeur des ressources humaines, afin d'examiner ce sujet sous tous ses aspects dans une optique multidisciplinaire.

Emploi et mise en valeur des ressources humaines dans le secteur rural et non structuré

II. Considérant que la pauvreté, la distribution inégale des revenus et de la richesse, le chômage et l'emploi occasionnel avec toutes leurs conséquences constituent l'un des problèmes socio-économiques les plus graves qui affectent, encore qu'à des degrés différents, la population rurale et le secteur non structuré dans les pays en développement et que, malgré tous les efforts internationaux, ces couches de la population demeurent les plus touchées par le sous-développement, la Commission recommande ce qui suit :

1. La création de possibilités d'emploi et de possibilités de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur rural agricole, qu'il s'agisse de travaux manuels ou mécaniques, doit être organisée de façon complémentaire.

2. Pour mettre en valeur les ressources humaines dans le secteur rural non agricole, il faut mettre au point des programmes pour promouvoir les petites entreprises et l'artisanat en vue d'absorber la population rurale au chômage et sous-employée, de diversifier la structure de l'emploi, de contribuer à l'élévation des revenus et du niveau de vie et par conséquent, de réduire la migration vers les zones urbaines.

3. Afin d'assurer une croissance harmonieuse des activités agricoles et non agricoles du secteur rural, il faut accorder une haute priorité à la coordination entre l'enseignement et la formation d'une part, et le développement rural intégré, d'autre part.

4. Toute approche coordonnée de la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur rural doit inclure : i) la structuration et l'orientation du système d'enseignement; ii) l'utilisation optimale des potentiels individuels à tous les niveaux.

5. Il faut identifier les entreprises du secteur non structuré en vue d'élaborer un plan pour les développer.

6. Des mesures doivent être prises pour créer, sur la base d'accords officiels, des institutions de formation pour le secteur non structuré afin de résorber la pénurie de compétences appropriées.

7. Des efforts doivent être consentis pour introduire une technologie appropriée dans les procédés de production utilisés actuellement dans le secteur non structuré, de façon à rendre rentable les opérations de ce secteur en ce qui concerne l'utilisation et la mise en valeur des ressources humaines.

8. Il faut entreprendre des études sur la capacité du secteur non structuré dans les pays en développement d'absorber l'excédent de main-d'oeuvre dû à la migration des campagnes vers les villes.

9. Il faut intégrer dans un programme global les éléments formation, facteurs de production, capital et commercialisation, afin d'assurer une meilleure utilisation des compétences techniques.

La Commission recommande en outre ce qui suit :

10. Etant donné que le lancement d'un vaste programme de promotion et de développement des industries familiales et à petite échelle, dont l'artisanat et une série d'industries de service, présente plusieurs avantages économiques et sociaux et que le développement de ces industries permet de mobiliser pour des activités productives et rémunératrices tant dans les zones urbaines que dans les zones semi-urbaines, les ressources humaines et autres qui ne peuvent pas toujours être pleinement absorbées dans le secteur agricole et dans le secteur industriel structuré,

Notant que la plupart de ces activités et industries n'exigent ni de gros investissements, ni une capacité de gestion élevée, ni une longue période de gestation, ces pays doivent faire en sorte :

a) D'envisager les moyens de lancer un programme de développement de ces industries;

b) De créer le cadre propice à un examen détaillé et systématique de tous les facteurs qui influent sur le développement des petites entreprises;

c) D'examiner plus à fond les points suivants :

- Besoins, politiques, assistance et institutions en vue du développement des petites entreprises;

- Promotion des petites entreprises;

- Diffusion de l'information à l'intention des petites entreprises;

- Formation et éducation du personnel travaillant dans les petites entreprises
- Stimulants fiscaux et aide financière aux petites entreprises.

La Commission estime qu'en ce qui concerne les projets de création d'emplois, l'OIT devrait réorienter sa politique de telle manière que, s'agissant de dons à des pays en développement, l'organisme compétent des Nations Unies assume la garantie financière requise pour l'exécution desdits projets.

La Commission se félicite en outre de la résolution adoptée par l'OIT en mars 1984 sur la création d'un fonds international de formation professionnelle et exprime l'espoir que le Bureau se chargera de créer ledit fonds et ce dans les plus brefs délais.

ANNEXE IV

Résolutions

1. Résolution sur la participation et la coordination des pays non alignés non alignés aux réunions convoquées par l'Organisation internationale du Travail dont celles concernant les questions relatives aux normes internationales du travail

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Managua du 10 au 12 mai 1984,

RAPPELANT

Que la deuxième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Bagdad en 1981, a souligné la nécessité pour le Mouvement de redoubler d'activité au sein de l'OIT en fonction de ses multiples intérêts communs.

RAPPELANT

Que les réunions des ministres du travail des pays non alignés organisées en marge des conférences annuelles de l'OIT et les réunions des pays coordonnateurs dans le domaine de l'emploi et des ressources humaines postérieures à la Conférence de Bagdad, ont réitéré à maintes reprises la nécessité d'aborder de façon coordonnée les discussions actuelles sur la structure et les problèmes des normes internationales du travail.

COMPTE TENU DU FAIT :

Qu'à cette troisième conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, de nombreux ministres et chefs de délégation ont signalé qu'il devait être tenu compte des réalités socio-économiques de ces pays dans l'élaboration des normes internationales du travail, que ces réalités devaient également être prises en considération par les organes de contrôle lorsqu'ils évaluent l'exécution par les Etats membres de l'Organisation des obligations émanant de ces normes ainsi que lorsque les changements nécessaires sont apportés aux structures de l'Organisation.

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement réaffirme :

Premièrement : La nécessité d'une action concertée des pays membres du Mouvement sur les questions relatives aux activités de l'OIT concernant nos pays.

Deuxièmement : Que, aussi bien pour l'élaboration des normes internationales du travail que pour celle des mécanismes et méthodes de contrôle d'application de ces normes, il faut tenir dûment compte des problèmes professionnels et sociaux des pays en développement,

favoriser des solutions réalistes constituant une aide à ces pays et qu'il conviendrait à cet effet de créer un groupe de travail, éventuellement rattaché à la Conférence internationale du Travail, afin de réviser les procédures, les critères et la composition actuels des organes de contrôle et de présenter les propositions nécessaires à la Conférence internationale du Travail, lors de sa soixante-douzième session.

Ce groupe de travail devrait être représentatif de toutes les régions et de toutes les structures socio-économiques des pays membres, notamment des pays en développement.

Troisièmement : Que les structures de l'OIT devraient être démocratisées pour permettre la juste participation des pays en développement, tout en maintenant l'engagement souhaitable et nécessaire contracté au début des discussions sur les structures, à savoir qu'il faut renouveler celles-ci dans leur totalité et non y apporter des modifications partielles.

Quatrièmement : Que les projets de financement de l'Organisation internationale du Travail portant sur les programmes de coopération spécifiques devraient être mieux adaptés aux besoins des pays en développement, aussi bien dans leur montant que dans leur procédure.

Cinquièmement : Que les efforts considérables consentis par l'OIT pour prendre en compte la problématique professionnelle des pays en développement devraient également viser à réorienter les programmes d'aide technique de façon à ce qu'ils contribuent à la mise en oeuvre de solutions globales, aboutissant à des résultats permanents et effectifs dans la problématique de l'emploi et de la formation professionnelle.

2. Résolution relative au suivi des décisions des deux premières conférences des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, réunie à Managua du 10 au 12 mai 1984,

Tenant compte du programme d'action pour l'organisation et la promotion de la coopération entre les pays non alignés dans le domaine économique en général et dans ceux de l'emploi et des ressources humaines en particulier, qu'a adopté la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés tenue à Colombo en août 1976,

Rappelant que la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (La Havane, 1979) a approuvé et décidé de mettre à exécution le Plan d'action de Tunis, et qu'elle a souligné en particulier la nécessité de développer la coopération horizontale en matière de formation professionnelle et d'emploi et d'obtenir de l'OIT qu'elle appuie plus efficacement les activités entreprises par les pays non alignés et autres pays en développement dans les domaines de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines,

Ayant également à l'esprit la Déclaration économique approuvée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (New Delhi, mars 1983), dans laquelle celle-ci a constaté que la mise en valeur des ressources humaines revêt une importance particulière pour les pays en développement et constitue une composante majeure de la coopération Sud-Sud, et que l'atténuation et l'élimination de la pauvreté, la formation et le développement de l'homme et la réalisation du plein emploi, notamment celui des jeunes, d'ici à l'an 2000, devraient donc être considérés comme les objectifs prioritaires devant guider les activités des pays en développement dans ce domaine,

Notant qu'en se félicitant de constater qu'un élan important avait été donné à la coopération Sud-Sud en matière de ressources humaines, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement a réaffirmé qu'il était urgent de mettre en oeuvre les décisions et programmes adoptés à l'occasion des deux premières Conférences des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement,

Tenant compte de la recommandation par laquelle la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés (New Delhi, février 1981) a souligné la nécessité de poursuivre et d'accélérer les efforts déployés pour renforcer la coopération entre les pays non alignés et autres pays en développement dans les domaines de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines,

Rappelant que les objectifs et actions relatifs à la coopération horizontale dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'éducation, et des techniques appropriées figurant dans le Programme d'action adopté par la première Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement (Tunis, avril 1978) mettaient l'accent sur la nécessité d'organiser des séminaires, des réunions de spécialistes et des échanges d'informations concernant l'emploi et la formation professionnelle et recommandaient de renforcer ou de créer, si nécessaire, aux échelons national, régional et interrégional, des institutions communes de formation avec l'aide multilatérale des institutions de formation professionnelle et de recherche spécialisées dans l'étude des nouvelles techniques appropriées,

Tenant compte de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Bagdad, ainsi que de la résolution relative à la coopération technique entre pays en développement dans les domaines de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines adoptés par la deuxième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement,

Notant également que la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires en août-septembre 1978, a invité les organisations internationales et les institutions régionales intéressées à prendre les mesures nécessaires en vue de développer les activités de coopération technique entre pays en développement dans les domaines de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines et a recommandé aux pays non alignés et autres pays en développement de créer des centres nationaux de recherche et de formation de portée multinationale,

Constatant qu'il est mentionné dans le préambule de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement que l'objectif final du développement est l'augmentation constante du bien-être de la population tout entière, sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une répartition équitable des bénéfices qui en découlent,

Ayant examiné le rapport présenté par la Tunisie au nom du Groupe de coordination dans les domaines de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines, y compris en particulier la partie de ce document consacrée à l'orientation future des activités du Mouvement en matière d'emploi et de ressources humaines,

Notant la décision prise par la deuxième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement concernant le Fonds de solidarité et d'aide mutuelle pour le renforcement de la coopération technique entre les pays non alignés et autres pays en développement,

Ayant à l'esprit la recommandation faite par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, suivant laquelle les propositions relatives à la création de fonds au titre du Programme d'action seraient examinées en tenant compte du fait que l'on n'avait pas réussi jusqu'ici à mettre sur pied le Fonds pour le développement économique et social, dont la création avait été prévue par la cinquième Conférence au sommet de Colombo,

Consciente des insuffisances constatées dans l'application des objectifs et activités énumérés dans les Plans d'action de Tunis et de Bagdad,

Félicite le Groupe de coordination pour les efforts déployés en vue de mettre en oeuvre les programmes et activités prévus par les deux premières Conférences des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement;

Invite les pays non alignés à accroître leur présence et à faire valoir leur entente dans les instances régionales et interrégionales qu'intéressent les questions relatives à l'emploi et aux ressources humaines;

Invite également les pays non alignés et autres pays en développement à former un seul groupe aux sessions de la Conférence internationale du Travail pour examiner et coordonner leurs positions sur les questions inscrites à l'ordre du jour de ces sessions, s'agissant en particulier du budget et des programmes du BIT;

Demande aux pays non alignés et autres pays en développement membres du Conseil d'administration du BIT de tenir des consultations et de coordonner leurs positions sur les points inscrits à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration se rapportant aux pays non alignés et autres pays en développement;

Demande au Groupe de coordination de suivre de près les travaux du Conseil d'administration du BIT, de coordonner les positions des pays non alignés et autres pays en développement membres du Conseil d'administration, de susciter l'intérêt du BIT pour les activités et programmes entrepris dans le cadre de la Conférence des

ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, et de développer et promouvoir la coopération entre les pays non alignés et autres pays en développement;

Demande au Groupe de coordination de se mettre en rapport avec le Directeur général du BIT afin de définir les modalités pratiques et les méthodes de coopération entre le groupe des pays non alignés et autres pays en développement et le BIT, par le biais en particulier des organes chargés du développement de la coopération technique existant au sein du BIT;

Prie le Groupe de coordination de se mettre en quête des moyens financiers nécessaires pour assurer la réalisation des activités et programmes prévus par les Conférences des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, en prenant contact en particulier avec le BIT, le PNUD, le FNUAP et les autres organismes internationaux ou régionaux qu'intéressent les questions relatives à l'emploi et aux ressources humaines;

Invite les pays non alignés et autres pays en développement à apporter une assistance et un appui aux activités et actions visant à renforcer la coopération technique horizontale;

Prie le Groupe de coordination de susciter les offres de coopération nécessaires pour assurer l'application des activités et programmes en matière d'emploi et de ressources humaines;

Demande instamment au Bureau international du Travail d'inclure dans ses activités concrètes de coopération technique un élément relatif à l'application des programmes et activités prévus par la Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement et de prêter assistance et appui au Groupe de coordination pour assurer la mise en oeuvre de ces programmes et activités;

Prie le Comité de coordination d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du BIT afin de mettre en train un programme d'action visant à améliorer les conditions de séjour et de travail des travailleurs migrants, ainsi que de garantir la protection de leurs droits fondamentaux au travail, à la formation professionnelle, à la protection sociale, à la sécurité et à l'égalité salariale;

Demande au Comité de coordination de se charger du suivi et de l'application de la présente résolution et de présenter des rapports périodiques à ce sujet aux réunions des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement qui se tiennent parallèlement aux sessions de la Conférence internationale du Travail.

3. Résolution sur le Nicaragua

Présentée par : l'Algérie, le Bénin, le Cap-Vert, Chypre, Cuba, l'Ethiopie, l'Inde, l'Iran, l'Iraq, le Laos, le Nicaragua, l'OLP, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, la Syrie, le Viet Nam, le Yémen démocratique, la Yougoslavie, la Zambie et le Zimbabwe.

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Managua (Nicaragua) du 10 au 12 mai 1984,

Rappelant les déclarations sur le Nicaragua et l'Amérique centrale de la cinquième Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination et de la septième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés,

Rappelant la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et la résolution 38/10 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui réaffirment le droit du Nicaragua et des autres pays de la région à vivre dans la paix et la sécurité, sans aucune ingérence étrangère,

Rappelant le Document de Quito de la Conférence économique latino-américaine du 12 mai 1984,

Accueillant avec satisfaction la sentence rendue par la Cour internationale de Justice le 10 mai 1984, qui réaffirme que le droit du Nicaragua à la souveraineté et à l'indépendance politique doit être pleinement respecté, et profondément préoccupée par l'accroissement des tensions en Amérique centrale et l'escalade des agressions militaires, notamment le minage des ports nicaraguayens,

1. Condamne énergiquement le minage des principaux ports du Nicaragua et les autres actes d'agression dirigés contre ce pays, qui vont à l'encontre de son droit à l'autodétermination et ont causé la mort de Nicaraguayens, ainsi que des dommages considérables à l'économie;
2. Exige qu'il soit immédiatement mis fin aux menaces, attaques et autres actes hostiles ouverts ou secrets contre le Nicaragua perpétrés et appuyés par une puissance étrangère;
3. Prie instamment le Gouvernement des Etats-Unis de respecter les mesures conservatoires adoptées à l'unanimité par la Cour internationale de Justice le 10 mai, par lesquelles il est demandé aux Etats-Unis de mettre fin et de renoncer immédiatement à toute action ayant pour effet de restreindre notamment la pose de mines, bloquer ou rendre périlleuses l'entrée ou la sortie des ports nicaraguayens;
4. Réaffirme que le droit du Nicaragua à la souveraineté et à l'indépendance politique doit être pleinement respecté et ne doit en aucune manière être mis en danger au moyen d'une action militaire ou paramilitaire quelle qu'elle soit qui contreviendrait au droit international et à la Charte des Nations Unies;
5. Réaffirme son appui résolu au droit du Nicaragua à l'autodétermination et à son droit de défendre par tous les moyens légitimes son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale et lance un appel à tous les Etats pour qu'ils intensifient leur solidarité avec le Nicaragua;
6. Appuie fermement les propositions et démarches du Groupe de Contadora et le prie instamment de redoubler d'efforts en vue du rétablissement de la paix et la sécurité en Amérique centrale;

7. Prie instamment tous les Etats de s'abstenir de commettre des actes qui compromettraient et compliqueraient les efforts du Groupe de Contadora.

4. Résolution concernant la participation d'Israël aux conférences régionales asiatiques de l'OIT

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et d'autres pays en développement, tenue à Managua du 10 au 13 mai 1984,

Notant la décision adoptée par le Conseil d'administration de l'OIT à sa deux cent vingt-cinquième session, le 29 février 1984, tendant à accepter qu'Israël participe aux conférences régionales asiatiques en qualité de membre;

Notant aussi que le Groupe régional asiatique de l'OIT avait, avant que cette question soit soumise au Conseil d'administration, décidé à l'unanimité, après un examen approfondi et minutieux, qu'il était impossible d'accepter la demande d'Israël;

Notant également la position similaire formelle et définitive des ministres du travail asiatiques, portée à la connaissance de l'OIT en 1983;

Considérant fermement que la participation d'Israël à une réunion régionale asiatique de l'OIT arrêterait totalement les travaux, en conséquence de difficultés juridiques et pratiques inévitables;

Notant en outre que ceci aura probablement à son tour des retombées sur la manière dont l'OIT elle-même s'acquitte de son rôle :

1. Rejette catégoriquement la décision du Conseil d'administration tendant à admettre Israël;

2. Demande au Conseil d'administration de reconsidérer sa décision et de l'annuler sans retard et prie la Conférence de l'OIT de rejeter cette décision, lors de sa soixante-dixième session;

3. Adjure le Conseil d'administration de l'OIT d'entreprendre immédiatement des mesures à cet effet.

5. Résolution concernant Chypre

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et d'autres pays en développement, tenue à Managua (Nicaragua) du 10 au 13 mai 1984,

Rappelant les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies concernant le problème de Chypre et notamment les résolutions 365 (1974), 367 (1975), 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité ainsi que la résolution 3212 (XXIX) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, et déplorant que ces résolutions n'aient pas encore été appliquées,

Gravement préoccupée par le fait que des forces militaires étrangères continuent à occuper une partie du territoire de la République de Chypre,

Gravement préoccupée également par l'aggravation de la crise qui est une conséquence directe des nouvelles mesures sécessionnistes prises par les autorités étrangères d'occupation et par la partie chypriote turque dans la partie occupée de la République de Chypre,

Condamnant tous les efforts et toutes les mesures visant à modifier la structure démographique de Chypre,

1. Réaffirme son appui total à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de Chypre;
 2. Réaffirme également les résolutions et les décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les dispositions figurant dans les déclarations et les communiqués des non-alignés sur la question de Chypre et exige leur application effective et immédiate;
 3. Exige le retrait immédiat des forces étrangères d'occupation qui, par leur présence, rendent possibles notamment les mesures sécessionnistes susmentionnées;
 4. Condamne lesdites mesures sécessionnistes, les déclare nulles et non avenues et demande instamment qu'elles soient immédiatement rapportées;
 5. Demande instamment le respect intégral des droits de l'homme de tous les Chypriotes et l'introduction de mesures permettant aux réfugiés de retourner dans leurs foyers en sécurité;
 6. Demande instamment en outre que des négociations intercommunautaires significatives et constructives reprennent rapidement en vue de promouvoir une solution mutuellement acceptable du problème de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux décisions et déclarations du Mouvement des pays non alignés et aux accords de haut niveau de 1977 et 1979;
 7. Engage tous les Etats à s'abstenir de prendre des mesures qui porteraient atteinte à la pleine intégrité territoriale, souveraineté et unité de la République de Chypre;
 8. Renouvelle son appui à la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à une solution rapide de la question de Chypre dans le cadre des dispositions qui figurent dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.
6. Résolution sur les travailleurs palestiniens, les travailleurs arabes des territoires occupés et les travailleurs qui luttent contre l'apartheid

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Managua du 10 au 12 mai 1984,

Se fondant sur les résolutions adoptées par les conférences de l'OIT de 1974 et 1980 sur la Palestine et les territoires arabes occupés, sur la Déclaration de l'OIT sur l'apartheid, sur les résolutions de la Conférence internationale du Travail et sur les résolutions de la Commission du travail de l'OUA,

1. Demande à l'OIT de renforcer son soutien technique aux travailleurs palestiniens dans les territoires arabes occupés en vue d'alléger leurs souffrances, de soutenir leur résistance et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie;

2. Reconnaît les efforts consentis par le Directeur général de l'OIT pour soumettre un rapport annuel sur les conditions de vie des travailleurs palestiniens et arabes dans les territoires arabes occupés, mais estime que ces efforts ne devraient pas s'arrêter là et qu'ils devraient être poursuivis tout au long de l'année, de telle sorte qu'Israël respecte les recommandations contenues dans les rapports annuels;

3. Réaffirme la nécessité que l'OIT consacre une journée de la Conférence internationale du Travail au soutien et au renforcement de la résistance et de la lutte que les travailleurs et le peuple palestiniens mènent dans les territoires palestiniens et arabes occupés pour mettre fin à l'occupation sioniste;

4. Demande à l'OIT d'intensifier son assistance technique aux mouvements de libération d'Afrique australe reconnus par l'OUA et aux organisations de travailleurs pour les aider dans leur lutte contre l'apartheid;

5. Demande au groupe de coordination d'assurer le suivi de la présente résolution.

7. Projet de résolution sur le statut de Jérusalem présenté par le Groupe des pays arabes

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Managua du 10 au 12 mai 1984,

Réaffirmant les résolutions des conférences et réunions des chefs d'Etats et des ministres des affaires étrangères des pays non alignés et autres pays en développement qui soutiennent les droits du peuple palestinien et sa lutte, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, et réaffirmant les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, dont le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat indépendant sur le sol de la patrie,

Réaffirmant également les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies concernant la ville de Jérusalem, en particulier les résolutions 252 (1968), 267 (1969) et 298 (1971) qui déclarent illégales, nulles et non avenues les mesures et les lois d'Israël concernant Jérusalem; la résolution 476 (1980) dans laquelle le Conseil de sécurité déplore le fait qu'Israël persiste à vouloir changer la nature urbaine, la composition démographique, les institutions et la position de la Ville sainte, et la résolution 478 (1980) qui exhorte les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant des missions diplomatiques à Jérusalem à retirer ces missions de la Ville sainte,

Réaffirmant les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaissent le droit du peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables, et en particulier son droit à l'autodétermination, sans aucune ingérence étrangère et son droit à l'indépendance et à la souveraineté, de même que les résolutions relatives à Jérusalem - en particulier les résolutions 2253 (XXI), 2264 (XXI) et 35/169 (1980), qui déplorent énergiquement le fait qu'Israël ait promulgué la Loi fondamentale sur Jérusalem, qui constitue une violation du droit international -, l'Assemblée générale a également décidé de déclarer nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives adoptées par Israël et qui ont changé ou visent à changer la nature de la Ville sainte de Jérusalem (en particulier la Loi fondamentale) et qui proclament Jérusalem capitale d'Israël, elle a considéré toutes ces mesures illégales et a déclaré que celles-ci devaient être annulées,

Rappelant également que, dans ses résolutions 36/120 (1981), 35/207 et 36/226, l'Assemblée générale a déploré qu'Israël ne se conforme pas aux résolutions de l'Assemblée relatives à Jérusalem et a déclaré que la décision d'Israël de faire de Jérusalem sa capitale était nulle et non avenue,

1. Condamne énergiquement Israël pour le fait qu'il persiste à occuper la Palestine et d'autres territoires arabes, y implante illégalement des colonies de peuplement, détruit des maisons, s'empare desdits territoires et expulse les membres des syndicats ouvriers sous différents prétextes, et prie instamment la communauté internationale d'adopter les mesures nécessaires afin de garantir qu'il soit mis fin à l'agression sioniste et qu'Israël respecte toutes les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Organisation des Nations Unies;

2. Dénonce énergiquement toutes les mesures sionistes adoptées par Israël en vue de changer le statut juridique de la Ville sainte de Jérusalem et d'en faire sa capitale et réaffirme que toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël dans ce but sont nulles et non avenues;

3. Déclare ouvertement que tout acte de destruction violant le caractère sacré des temples et autres lieux saints et leurs alentours à Jérusalem ou tout autre acte de ce genre aggravera cette situation;

4. Dénonce énergiquement le transfert des ambassades d'El Salvador et du Costa Rica à Jérusalem, qui constitue une violation des résolutions du Mouvement des non-alignés et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au statut juridique de Jérusalem;

5. Dénonce énergiquement les efforts des Etats-Unis en vue de transférer leur ambassade à Jérusalem, en violation des résolutions des non-alignés, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies;

6. Prie instamment tous les membres, ainsi que les organisations et institutions internationales, d'observer strictement les décisions du Mouvement des non-alignés, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la ville de Jérusalem;

7. Prie instamment l'Organisation des Nations Unies en particulier et les organisations internationales de prendre des mesures concrètes et efficaces, afin de préserver le statut juridique de la ville de Jérusalem et de déclarer nulles et non avenues toutes les mesures prises par Israël en la matière;

8. Appuie énergiquement la proposition tendant à célébrer, dans le cadre de la Conférence internationale annuelle du Travail, une Journée de la Palestine, en témoignage de soutien et de solidarité avec les travailleurs et les peuples des territoires arabes occupés qui luttent pour mettre fin à l'occupation sioniste.

8. Projet de résolution sur l'Afrique du Sud

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et d'autres pays en développement, tenue à Managua du 10 au 12 mai 1984,

Observant avec préoccupation la poursuite de la discrimination raciale et de l'apartheid en Afrique du Sud et le maintien de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud,

Confirmant à nouveau le droit inaliénable du peuple namibien à la liberté et à l'indépendance,

Rappelant les résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité demandant entre autres que des élections libres et justes soient organisées en Namibie sous les auspices et la supervision de l'Organisation des Nations Unies, rappelant également la Déclaration par laquelle la Conférence internationale du Travail, tenue en 1964, a condamné le régime sud-africain pour sa politique d'apartheid et ses violations des droits et libertés syndicaux,

Rendant hommage à la South West Africa People's Organization (SWAPO) pour la politique réaliste et l'attitude constructive qu'elle a adoptées à maintes reprises afin de faciliter la recherche d'une solution politique à la question de Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité,

Rappelant les dispositions pertinentes de la Déclaration de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 13 mars 1983,

1. Condamne le régime sud-africain pour la poursuite de son occupation illégale de la Namibie, pour sa politique d'apartheid ainsi que pour ses violations répétées et préméditées des décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Namibie et à l'apartheid en Afrique du Sud;

2. Condamne également les actes inhumains commis par le régime raciste contre la classe ouvrière sud-africaine, en particulier la majorité africaine, en violation de la liberté des droits syndicaux;

3. Répudie le traitement inhumain du régime raciste envers les travailleurs migrants;

4. Condamne énergiquement la violation de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays de première ligne et des pays africains voisins dont le régime raciste sud-africain s'est rendu coupable en recourant à l'agression armée directe et à l'emploi de mercenaires et de rebelles, ainsi que la pression économique qu'il exerce en utilisant des experts et l'assistance israélienne, en vue de déstabiliser les gouvernements de ces Etats souverains et indépendants en raison de leur opposition à la discrimination raciale et à l'apartheid sous toutes leurs formes;

5. Prie instamment tous les Etats, en particulier les pays non alignés et les autres pays amis, les organismes des Nations Unies et les mouvements de solidarité d'élargir et d'intensifier leur appui moral et leur aide politique et matérielle à la SWAPO et aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud reconnus par l'OUA, afin de leur permettre de poursuivre leur lutte armée pour l'entière libération de la Namibie et de l'Afrique du Sud;

6. Exprime sa profonde préoccupation devant le fait que le vote négatif de trois membres permanents du Conseil de sécurité ait empêché à plusieurs reprises le Conseil d'imposer des sanctions générales et obligatoires au régime d'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies;

7. Prie instamment tous les gouvernements et organisations internationales de rompre leurs relations avec le régime raciste d'Afrique du Sud et renouvelle l'appel lancé lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi, pour que le FMI et les autres institutions spécialisées cessent toute aide à l'Afrique du Sud.

9. Motion de remerciement au peuple et au gouvernement nicaraguayens

1984 : 50 ANS PLUS TARD... SANDINO VIT

La troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés, tenue à Managua du 10 au 12 mai 1984,

1. Se félicite d'avoir pu tenir cette réunion dans la patrie d'Augusto César Sandino, héros d'Amérique, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort et d'avoir eu l'occasion de connaître de près les efforts acharnés que le peuple nicaraguayen consent avec une ferveur révolutionnaire, sous la conduite avisée du gouvernement de reconstruction nationale et du FSLN, pour l'édification d'un nouveau Nicaragua souverain, indépendant et prospère;

2. Remercie le commandant de la révolution Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur de la junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, des paroles fermes et clairvoyantes qu'il a adressées à la conférence et par lesquelles il a réaffirmé la décision du peuple et du Gouvernement nicaraguayens de faire face à toutes les menaces d'intervention, agressions et actes d'hostilité contre le Nicaragua, de défendre les principes et de préserver l'unité du Mouvement des pays non alignés;

3. Félicite le Gouvernement du Nicaragua pour les grands efforts déployés en vue de la réussite de cette conférence qui va contribuer au renforcement et à la cohésion du Mouvement des pays non alignés, surtout compte tenu des grandes difficultés économiques dues à la recrudescence des agressions militaires extérieures;

4. Désire exprimer sa satisfaction pour la conduite excellente des travaux, menés à bien par son président, M. Benedicto Meneses Fonseca, ministre du travail du Nicaragua, ainsi que pour l'ambiance fraternelle et hospitalière qui a prévalu tout au long des débats de la conférence;

5. Manifeste sa confiance et son optimisme à l'égard des prises de position et des décisions adoptées par cette conférence, qui contribueront au renforcement de la coopération entre pays non alignés et, dans ce contexte, de la lutte du mouvement contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, à l'élimination de l'apartheid, du racisme, dont le sionisme, et de toutes les formes de domination, d'agression, d'intervention, d'occupation et de pressions étrangères, ainsi qu'en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde, et de la promotion du libre développement des peuples d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'Europe.

